

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Date Inscription

Renouvellement

Nouvel adhérent

N° famille

N° Carte

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISS.	GENRE	ACTIVITÉS CHOISIES	CERTIF. MÉDIC.	PRIX
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> NP	▶		
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> NP	▶		
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> NP	▶		
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> NP	▶		
			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> NP	▶		

ADHÉSIONS

Adulte **18€**

-18 ans, étudiants & demandeurs d'emploi **10€**

Association **20€**

Famille **30€**

TOTAL

en Euros

COORDONÉES

RESPONSABLE LÉGAL 1

Nom et prénom : _____ Adresse : _____

_____ CP: _____ Ville : _____ Réside dans le quartier d'Empalot

Téléphone : _____ E-mail : _____ @ _____

N° Allocataire : _____ Quotient Familial : _____

RESPONSABLE LÉGAL 2 :

Nom : _____ Téléphone : _____

Adresse mail : _____ @ _____

Personne tiers à contacter en cas d'urgence :

Nom : _____ Téléphone : _____

Cas particuliers à signaler (allergies, asthme, autres) : _____

RÈGLEMENT :

Chèque Espèces

En _____ fois _____ €

▶ J'autorise le personnel de la MJC à capter et fixer mon image et la voix de mon enfants (si l'adhésion concerne un mineur) prises dans le cadre du fonctionnement pour utiliser les activités de l'association > OUI

NON

▶ J'autorise le personnel de la MJC à laisser l'adhérent mineur partir seul de la MJC à la fin des activités > OUI

NON

▶ J'autorise le personnel de la MJC à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident > OUI NON

▶ J'autorise mon enfant à fréquenter l'espace de vie avant et après son activité (17h-19h) > OUI NON

▶ Je déclare avoir lu et approuvé le règlement administratif des activités (au verso) et les statuts de la MJC >

OUI NON

À _____,

SIGNATURE :

le _____,

Règlement Administratif des ATELIERS

Modalités d'inscription à la MJC Toulouse Empalot

ADHÉSION

La MJC est une association loi 1901, l'adhésion est obligatoire pour participer aux activités organisées par la MJC. La carte d'adhésion est valable pour une année scolaire. Le montant de l'adhésion pour la saison 2022/2023 s'élève 10€ pour les enfants, 18€ pour les adultes, 30€ pour une famille (à partir de 3 personnes et limité à 6 personnes) et à 20€ pour les associations. En revanche, comme chaque année, pour les détenteurs des minimas sociaux (demandeurs d'emplois, RSA, ASS...), la carte d'adhésion est à 10€.

INSCRIPTION

L'inscription à une activité est un engagement pour l'année entière. Pour toute inscription, il est nécessaire de remplir la fiche de renseignement, de verser l'adhésion ainsi que le montant de la cotisation. L'inscription n'est définitive qu'après le versement de la cotisation fixée pour l'activité concernée. Cette cotisation couvre les frais de fonctionnement du club et de la MJC : assurance, activités, personnel, entretiens des locaux, achats de matériel, frais de gestion (hors prix engagé pour le spectacle de fin d'année). Les adhérents ont la possibilité d'effectuer plusieurs chèques qui pourront être encaissés de manière différée (5 chèques maximum par activité). D'autres réductions (de 5 à 35%) sont possibles, retirer un dossier à l'accueil.

L'inscription est définitive après une séance d'essai. Est considéré comme cours d'essai le premier cours qui suit l'inscription de l'adhérent. En cas d'arrêt définitif d'une activité, les montants versés à la MJC ne seront pas restitués sauf dans les cas suivants : maladie ou accident de l'adhérent ou encore un événement familial important (décès, perte d'emploi, déménagement). Cela est bien sûr soumis à la direction sur présentation des pièces justificatives fournies.

Tout trimestre entamé à la MJC reste dû. Le montant de la carte d'adhérent reste acquis à la MJC. Pour toute autre cause, l'adhérent devra motiver sa demande auprès de la direction. Dans tous les cas, l'équivalent de 30% du coût des séances restantes sera conservé par la MJC. En cas d'arrêt partiel et/ou temporaire de l'activité, aucun remboursement de sera effectué.

FONCTIONNEMENT

Pour toute activité sportive, un certificat médical indiquant l'absence de contre indication est obligatoire. Le début des activités est fixé au Lundi 18 Septembre 2023. La fin de l'activité est fixée au Samedi 22 Juin 2024 (soit 30 séances, sauf indications particulières. Les activités ne fonctionnent pas pendant les vacances scolaires ni pendant les jours fériés).

RESPONSABILITÉ

La MJC n'engage sa responsabilité vis-à-vis d'un adhérent mineur que sur le temps et sur le lieu de l'activité à laquelle il est inscrit. Les parents qui déposent leur enfants sur le lieu d'activité doivent d'assurer de la présence effective de l'intervenant et venir le rechercher à l'horaire prévu (sauf si autorisation de départ de seul de l'enfant après son activité). Les parents, tuteurs ou toute autre personne chargée par les titulaires de l'autorité parentale de venir chercher l'enfant doivent impérativement se conformer aux horaires de l'activité pratiquée à la MJC. En cas d'empêchement, les parents s'engagent à avertir immédiatement la MJC afin qu'une solution puisse être trouvée. Dans la limite des lois et règlements applicables, les parents déchargent la MJC et son personnel de toute responsabilité à l'égard de l'enfant ou relative à ses agissements en dehors des horaires de l'atelier auquel l'enfant est inscrit. Les parents autorisent la MJC à prendre toute mesure utile pour préserver la santé de l'enfant qui lui est confié, aux besoins en faisant appel à un médecin ou en le faisant hospitaliser, même pour observation. Ils donnent pouvoir à ce dernier d'autoriser les services médicaux compétents à procéder à tout acte médical ou chirurgical dans l'intérêt de l'enfant. La direction se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre de participants est insuffisant. Dans la mesure du possible, l'arrêt d'un atelier sera effectué en fin de trimestre. Les adhérents sont alors remboursés au prorata des cours effectués. La MJC décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets personnels ou autres. Nous recommandons aux adhérents de ne pas amener d'objets de valeurs.

SANCTIONS, EXCLUSION

La radiation d'une inscription pourra être prononcée selon les cas de gravité après concertation avec l'adhérent ou son représentant légal, la direction et le conseil d'administration de la MJC.



MJC Toulouse Empalot

La Brique Rouge, 9 rue Maria Mombiola, 31400 Toulouse
05 34 31 10 05 – contact@mjctoulouseempalot.com